



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS DE JARDIN

Le SICTOM DES COMBRAILLES s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets à travers la mise en place de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) validé en juillet 2025.

La loi AGECC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020 fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction de déchets.

Les déchets végétaux constituent un flux important sur le total des apports en déchèterie. En 2024, il représente 504.4 tonnes soit 29kg/hab/an.

Afin de valoriser les végétaux sur leur lieu de production et faciliter le compostage grâce à la production de broyat, le SICTOM des Combrailles a souhaité accompagner les habitants du territoire avec des aides sous forme de subventions pour :

- ▶ **l'achat d'un broyeur de végétaux à usage domestique.**
- ou
- ▶ **la location ou la prestation de broyage de végétaux à domicile.**

CONDITIONS DE LA SUBVENTION :

Selon la délibération n° 18/2026 du 04/03/2026, le comité syndical a souhaité encourager le broyage de végétaux à domicile pour limiter les déchets de jardin en déchèterie.

Pour cela, le SICTOM des Combrailles a mis en place un dispositif d'aide destiné aux particuliers. La subvention est fixée comme suit :

- **Option 1** : un forfait de 300 € / foyer pour **l'achat d'un broyeur de végétaux**. Cette aide est non renouvelable et non cumulable avec la location ou la prestation de broyage à domicile.
- **Option 2** : une aide de 50 % du coût, plafonné à 100 € pour **la location ou la prestation de broyage de végétaux à domicile**.

Sont concernés : la location d'un broyeur par un particulier ou les prestations réalisées par un professionnel, une association ou un chantier d'insertion. Cette aide est **accordée une fois par an** et **non cumulable avec l'aide à l'achat d'un broyeur de végétaux si un achat est effectué la même année**.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION :

- L'offre est réservée uniquement aux particuliers (professionnels non concernés) habitants sur les communes du territoire du SICTOM des Combrailles.
- La demande de subvention sera accordée après examen du dossier par le service administratif et sous réserve que toutes les pièces fournies soient conformes.
- La subvention sera versée à l'acquéreur dans la limite des crédits disponibles par virement administratif sur le compte bancaire du bénéficiaire.
- L'offre est limitée à un dossier par foyer.
- La puissance minimale du broyeur acheté doit être de 7 cv.
- Le modèle de broyeur concerné par ce dispositif doit être neuf, homologué et conforme aux normes européennes.
- Le broyat produit devra être valorisé dans un jardin ou un espace vert (en paillage, compostage, ...). Il ne pourra pas être apporté en déchèterie.

SANCTIONS EN CAS DE DÉTOURNEMENTS DE LA SUBVENTION OU FAUSSE DÉCLARATION

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues dans l'article 314-1 du code pénal : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a accepté à charge de les rendre, de les présenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende »

**La demande de subvention est à adresser au SICTOM des Combrailles- 19 Grand'rue
- 63700 Montaigut en Combraille ou à envoyer par mail à
gestion@sictomdescombrailles.fr**

Pour plus de renseignement, veuillez contacter le secrétariat au 04 73 85 95 74

gestion@sictomdescombrailles.fr

www.sictomdescombrailles.fr



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS
DESTINÉES AUX PARTICULIERS
POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX DE JARDIN**

Cadre réservé au SICTOM des Combrailles

N° de demande : Date de dépôt du dossier :

Montant éligible :

Montant de la subvention :

Veillez cocher la demande de subvention qui correspond à vos besoins. Vous ne pouvez faire qu'une seule demande de subvention par foyer.

Option 1 Subvention pour l'achat d'un broyeur de végétaux à usage domestique (offre non renouvelable et non cumulable)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Date de l'achat du broyeur :

Marque : Modèle :

Montant TTC :

Puissance : Diamètre maximum des branches :

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de gestion des données personnelles précisées à la page 2 de ce formulaire.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

1. Formulaire de demande de subventions complété et signé
2. Photocopie de la facture acquittée de l'achat de broyeur de végétaux au nom du demandeur, avec la marque, le modèle, les références techniques du broyeur et la puissance
3. Photocopie de la carte d'identité du demandeur
4. Justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat du broyeur
5. Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur

Option 2 Subvention pour la location ou la prestation de broyage de végétaux à domicile (offre valable 1 fois / an, non cumulable en cas d'achat du broyeur dans l'année).

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Montant TTC : Entreprise sollicitée :

Adresse : SIRET :

Date de la location ou de la prestation :

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de gestion des données personnelles précisées à la page 2 de ce formulaire.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

1. Formulaire de demande de subventions complété et signé
2. Photocopie de la facture acquittée de la prestation ou la location d'un broyeur de végétaux au nom du demandeur
3. Photocopie de la carte d'identité du demandeur
4. Justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture de location ou de prestation de broyage à domicile.
5. Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur

Informations complémentaires :

Actuellement, que faites-vous de vos résidus de taille et de tonte ?

Broyage / compostage Paillage Apport en déchèterie Brûlage

Si vous apportez vos végétaux en déchèterie, à quelle fréquence estimez-vous vos passages ?

1 fois / semaine 1 fois / mois Quelques fois par an Autres :

Avez-vous besoin de conseils sur l'utilisation du broyat ?

Je soussigné (e) **certifie sur l'honneur, que les informations fournies dans le présent dossier sont exactes.**

Fait à, **le**

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le SICTOM des Combrailles, en sa qualité de responsable de traitement, afin d'assurer la gestion des dossiers de demande de subvention pour la location et l'achat de broyeurs de végétaux. La base légale de ce traitement est l'exécution contractuelle. Vos données sont conservées par le SICTOM des Combrailles le temps nécessaire au traitement de votre dossier. Les données liées à la subvention sont conservées 10 ans par le SICTOM des Combrailles et la trésorerie.

Sans ces données personnelles, le responsable de traitement sera dans l'incapacité d'assurer la finalité évoquée. Ces données seront utilisées :

- par le service Prévention du SICTOM des Combrailles pour traiter le dossier
- par la trésorerie pour le versement de la subvention

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données, demander leur portabilité, en contactant le SICTOM des Combrailles au 04 73 85 95 74.

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.